



**Procès-verbal de la 480<sup>e</sup> réunion régulière du comité exécutif du Collège de Bois-de-Boulogne, tenue le lundi 6 novembre 2023, à 12 h 15, à Montréal**

---

1. Ouverture de la réunion

Ouverture de la réunion du comité exécutif par le président de séance désigné, M. Sébastien Piché, directeur des études, à 12 h 18. La réunion est tenue par moyen technologique, à l'aide de la plateforme Zoom.

Présences : Mmes Faten Philippe  
Catherine Villemer

MM. Bernard Allaire  
Sylvain Larocque  
Sébastien Piché, président de séance désigné

Absence : Mme Pascale Sirard

Invitée : Mme Christianne Kaddis, directrice des ressources humaines

Secrétaire : Mme Anaïk Le Goff

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la 479<sup>e</sup> réunion régulière du 25 septembre 2023
4. **Affaires institutionnelles**
  - 4.1 Projet d'ordre du jour de la 375<sup>e</sup> assemblée régulière du conseil d'administration du 14 novembre 2023 (DOC.,CX,480<sup>e</sup>,2023,1397)
  - 4.2 Délégation de pouvoirs du comité exécutif à la direction générale pour l'approbation de transactions financières pendant la période des Fêtes – *Adoption*
5. **Affaires administratives**
  - 5.1 Octroi de contrat pour les services d'entretien en plomberie de bâtiment – *Adoption*
6. Information
  - 6.1 Grève du 6 novembre 2023
7. Clôture

L'ordre du jour est modifié afin d'ajouter le point 4.2 *Délégation de pouvoir du comité exécutif à la direction générale pour l'approbation de transactions financières pendant la période des Fêtes.*

Sur proposition de Sylvain Larocque, appuyée par Catherine Villemer, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

3. Adoption du procès-verbal de la 479<sup>e</sup> réunion régulière du 25 septembre 2023

Sur proposition de Bernard Allaire, appuyée par Catherine Villemer, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la 479<sup>e</sup> réunion régulière.

4. **Affaires institutionnelles**

4.1 Projet d'ordre du jour de la 375<sup>e</sup> assemblée régulière du conseil d'administration du 14 novembre 2023 (DOC.,CX, 480<sup>e</sup>,2023,1397)

Le projet d'ordre du jour est discuté. Les points prévus à l'ordre du jour de consentement sont revus et le point 3.13 *Délégation de pouvoirs du conseil d'administration au comité exécutif pour l'approbation de transactions financières pendant la période des Fêtes* est ajouté.

M. Sébastien Piché, directeur des études, apporte des précisions sur deux points. D'une part, il indique que l'avis favorable de la Commission des études n'a pas encore été obtenu à ce jour pour recommander l'adoption de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIÉA)*. Une réunion de la Commission est prévue jeudi prochain. À défaut de terminer les discussions, ce sujet pourrait être reporté à une prochaine assemblée.

D'autre part, il explique que le point 7.4 *Reddition de compte de la gestion du CCTT JACOB* (*huis clos*) est la suite de la lettre transmise par un enseignant aux membres du conseil le mois dernier, concernant l'usage du français au CCTT JACOB. Il résume les événements et les rencontres qui ont eu lieu à ce sujet, notamment entre la direction du Collège et le directeur général de JACOB, M. Charles Boisvert. Il est convenu que ce point sera tenu à huis clos et que M. Boisvert pourra y faire sa reddition de compte avant de répondre aux questions et quitter l'assemblée, afin de laisser les membres discuter entre eux.

4.2 Délégation de pouvoirs du comité exécutif à la direction générale pour l'approbation de transactions financières pendant la période des Fêtes – *Adoption*

Mme Anaïk Le Goff, secrétaire générale, rappelle les dates de la période de délégation et indique qu'une assemblée extraordinaire est prévue le 29 novembre prochain et possiblement en décembre, puisque certaines décisions pourraient ne pas être visées par la délégation.

---

**Résolution n° 1674**                      **Délégation de pouvoirs du comité exécutif à la direction générale pour l’approbation de transactions financières pendant la période des Fêtes**

Attendu que                      l’article 6.2.1 du *Règlement n° 20 sur la gestion financière* du Collège prévoit que le comité exécutif peut, dans les conditions et pour une période qu’il détermine, déléguer à la direction générale le pouvoir d’approuver des transactions financières d’une valeur jusqu’à 200 000 \$;

Attendu                              la période des Fêtes qui débute prochainement;

Attendu                              la possibilité que certaines transactions financières puissent devoir être approuvées pendant la période des Fêtes, lesquelles pourraient nécessiter l’approbation du comité exécutif;

Sur proposition de Catherine Villemer, appuyée par Sylvain Larocque, il est résolu à l’unanimité,

---

**de déléguer les pouvoirs du comité exécutif à la direction générale pour l’approbation de toute transaction financière, d’une valeur allant jusqu’à 200 000 \$, pour la période allant du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 1<sup>er</sup> février 2024, avec reddition de comptes auprès du comité exécutif dans les meilleurs délais.**

---

ADOPTÉE  
CX,480<sup>e</sup>,2023-11-06

**5. Affaires administratives**

5.1 Octroi de contrat pour les services d’entretien en plomberie de bâtiment – *Adoption*

Mme Hélène Gingras, directrice des services administratifs, indique avoir reçu quatre soumissions lors de l’appel d’offres public portant sur les services d’entretien en plomberie de bâtiment. Le contrat est octroyé au plus bas soumissionnaire conforme.

---

**Résolution n° 1673      Octroi de contrat pour les services d'entretien de  
plomberie de bâtiment**

- Attendu que      le Collège nécessite des services de personnels spécialisés pour les travaux d'entretien de la plomberie du bâtiment;
- Attendu que      le Collège a procédé à un appel d'offres public sur la base du prix le plus bas le 4 octobre 2023;
- Attendu que      le contrat est d'une durée d'un (1) an avec deux options de renouvellement d'un (1) an chacun;
- Attendu que      selon le *Règlement n° 20 sur la gestion financière*, le comité exécutif doit préalablement autoriser toute transaction d'une valeur excédant 100 000 \$ et n'excédant pas 200 000 \$;
- Attendu que      le financement de ce contrat est prévu au budget de fonctionnement pour les années financières 2023-2024, 2024-2025 et 2024-2026;
- Attendu que      quatre (4) soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres;
- Attendu que      le plus bas soumissionnaire est Construction Raytech (2014) inc.;
- Attendu      la recommandation de la Direction des services administratifs;

Sur proposition de Sylvain Larocque, appuyée par Catherine Villemer, il est résolu à l'unanimité,

---

**d'octroyer un contrat pour les services d'entretien de plomberie de bâtiment au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Raytech (2014) inc., pour un montant de 160 300 \$, excluant les taxes.**

---

ADOPTÉ  
CX,480<sup>e</sup>,2023-11-06

6. Information

6.1 Grève du 6 novembre 2023

Mme Christianne Kaddis, directrice des ressources humaines, indique qu'une grève a eu lieu au Collège aujourd'hui et qu'elle s'est déroulée pacifiquement. La grève était menée par le syndicat du personnel enseignant, le syndicat du personnel de soutien et le syndicat du personnel de francisation du Collège de Bois-de-Boulogne, conformément au protocole convenu avec le Collège. Une prochaine grève pourrait avoir lieu du 21 au 23 novembre 2023. Toutes les activités, cours et stages du Collège ont pu reprendre normalement dès midi, ce qui ne fait pas perdre une journée prévue au calendrier scolaire.

7. Clôture

Sur proposition de Sébastien Piché, la clôture de la réunion est prononcée par le président de séance désigné à 13 h 9.

---

Anaïk Le Goff  
Secrétariat général

---

Sébastien Piché  
Président de séance

**ADOPTÉ**